

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **23 MAI 2018, À 17 H.**

Ordre du jour

Soumissions – adjudication :

1. réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston
2. services professionnels – rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue
3. Centre culturel de Joliette – partenariat quinquennal 2018-2022 – résolution numéro 049-01-2018
4. Facturation – radiation
5. Bonin et 3^e Avenue – panneau de signalisation arrêt – ajout

Canalisations de fossé :

6. 124, rang de la Deuxième-Chaloupe
7. 141, rang de la Deuxième-Chaloupe
8. Avenue Rosa – élagage et/ou émondage d'arbres – demande à Hydro-Québec
9. Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – aménagement extérieur – projet
10. Changements climatiques – partage de ressources
11. Embauche – agents d'arrosage et surveillants des parcs – résolution numéro 290-05-2018
12. Liste des chèques – approbation
13. Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche
14. Patinage artistique – tarification 2018-2019
15. École Espace-Jeunesse – contribution financière
16. Oriflamme et bannières – acquisition
17. Centre des arts et des loisirs Alain Larue – résidence en atelier – madame Nicole Doucet

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 17 h.

Adoption de l'ordre du jour

311-05-2018

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

16. Oriflamme et bannières – acquisition

Soumissions – adjudication :

1. réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston

312-05-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réfection du pavage et l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston, tels que décrétés au règlement numéro 1116-2015;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 17 mai 2018, à savoir :

Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	194 512,69 \$
Excavation Normand Majeau inc.	213 198,42 \$

ATTENDU QUE monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 17 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du pavage et d'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 194 512,69 \$.

2. services professionnels – rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue

313-05-2018

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels quant à l'élaboration des plans et devis, ainsi qu'à la surveillance des travaux se rapportant au réaménagement de la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue, tel que décrété au règlement numéro 1198-2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse de l'unique soumission reçue et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission de GBI experts-conseils inc. au prix de 45 530,10 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage.

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1198-2018.

3. Centre culturel de Joliette – partenariat quinquennal 2018-2022 – résolution numéro 049-01-2018

314-05-2018

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 049-01-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a accepté de reconduire le partenariat quinquennal 2018-2022 avec le Centre culturel de Joliette selon le document déposé le 17 novembre 2017;

ATTENDU QUE les conditions de ce partenariat énoncées à ladite résolution sont erronées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger la résolution numéro 049-01-2018;

D'accepter de reconduire le partenariat quinquennal avec le Centre culturel de Joliette, le tout selon le document déposé le 17 novembre 2017, aux conditions suivantes :

- que le CCJ collabore avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour la tenue de la Journée de la famille, dans le cadre du Festival Petits Bonheurs, sur le territoire prairiquois;
- que le CCJ s'engage à poursuivre les activités de médiation culturelle « L'envers du décor »;
- que le CCJ s'engage à développer une collaboration annuelle additionnelle sur le territoire prairiquois;
- que l'image de la Ville soit associée aux spectacles de la série « curiosité » et/ou de la série « décoiffé » pour lesquels le CCJ s'engage à réduire de 50 % le prix des billets pour les résidents de la Ville;
- que deux billets de faveur soient accordés à la Ville pour chacun des spectacles sélectionnés des séries « curiosité » et « décoiffé »;
- que la visibilité associée à la programmation du CCJ soit accordée à la Ville telle que décrite à la rubrique 3) de la proposition de partenariat datée du 17 novembre 2017.

QUE le montant consenti soit fixé à 25 000 \$ par année;

QU'une première tranche de 12 500 \$ soit versée au CCJ en avril 2018 et une autre de 12 500 \$ en septembre 2018.

4. Facturation – radiation

315-05-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a émis la facture numéro 2438, au montant de 1 434,30 \$, pour des dommages causés à un garde-fou ainsi qu'à de la signalisation lors d'un accident survenu le 7 septembre 2015;

ATTENDU les démarches entreprises à ce jour et énumérées dans une note de service préparée par madame Sylvie Malo, greffière, déposée au comité plénier tenu le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal constate que ces démarches pour récupérer la somme due n'ont pas été concluantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil municipal autorise la radiation de la facture numéro 2438.

316-05-2018 **5. Bonin et 3^e Avenue – panneau de signalisation arrêt – ajout**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'implantation d'un panneau d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Bonin et de la 3^e Avenue.

Canalisations de fossé :

317-05-2018 **6. 124, rang de la Deuxième-Chaloupe**

ATTENDU la demande déposée par le futur propriétaire du 124, rang de la Deuxième-Chaloupe, visant la canalisation du fossé face à cette propriété;

ATTENDU la recommandation du 8 mai 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville autorise les travaux de canalisation du fossé situé en façade du 124, rang de la Deuxième-Chaloupe, entre les deux entrées charretières existantes, sur une distance d'environ ± 17 mètres, incluant le remplacement du ponceau d'entrée, et ce conditionnellement à ce qui suit :

- que les conduites pour la portion du fossé entre les deux entrées charretières existantes, ainsi que pour l'entrée charretière à remplacer, soient de type polyéthylène de haute densité (PEHD) 320 kPa double paroi, à paroi lisse et joints à garnitures étanches, de 450 mm de diamètre;
- que l'élévation de la canalisation à être installée soit établie selon les conditions existantes;
- qu'un puisard de béton ou de PEHD avec fond soudé et radier des conduites à 300 mm au dessus du fond, avec cadre et grille de fonte d'un diamètre minimum de 450 mm, soit installé au centre de la section faisant l'objet de la présente canalisation;
- que l'ensemble des conduites et des puisards soit installé selon les recommandations du manufacturier;
- qu'un cours d'eau d'un minimum de 100 mm plus bas que la limite de l'accotement du rang de la Deuxième-Chaloupe soit maintenu au-dessus de la conduite installée en façade de la propriété, avec pente vers le puisard requis;

- que la grille de puisard soit installée à une élévation permettant de maintenir la pente minimum de 0,3 % calculée à partir de l'élévation des entrées charretières contiguës;
- que l'ensemble des travaux soit réalisé à l'entière charge du requérant.

318-05-2018

7. 141, rang de la Deuxième-Chaloupe

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 141, rang de la Deuxième-Chaloupe, visant la canalisation d'une section du fossé face à sa propriété;

ATTENDU la recommandation du 8 mai 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise les travaux de canalisation du fossé situé en façade d'une partie du 141, rang de la Deuxième-Chaloupe, entre l'entrée charretière de cette propriété et une seconde située à l'est de celle-ci, sur une distance d'environ ± 25 mètres, et ce conditionnellement à la recommandation et aux spécifications du consultant de la Ville afin d'arrimer ces travaux avec ceux visant les ponceaux et fossés réalisés sur le rang de la Deuxième-Chaloupe à l'automne 2017;

QUE l'ensemble des travaux soit réalisé à l'entière charge du requérant.

Arrivée de la conseillère madame Marie-Christine Laroche.

319-05-2018

8. Avenue Rosa – élagage et/ou émondage d'arbres – demande à Hydro-Québec

ATTENDU QUE l'accès au secteur de l'avenue Rosa a été bloqué lorsque deux arbres sont tombés et ont obstrué cette avenue;

ATTENDU QU'il est nécessaire qu'Hydro-Québec analyse la situation et fasse le nécessaire pour sécuriser sa ligne électrique le long de l'avenue Rosa afin d'assurer l'accessibilité audit secteur, notamment lors de la période de crue printanière annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demande à Hydro-Québec d'analyser la situation du secteur de l'avenue Rosa et qu'elle procède à l'élagage et/ou à l'émondage requis pour sécuriser sa ligne électrique et assurer l'accessibilité de ce secteur.

320-05-2018

9. Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – aménagement extérieur – projet

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette désire aménager l'extérieur de la propriété qu'elle occupe au 48, rue Gauthier nord, en l'installation d'un coin foyer et d'un espace basketball notamment, dont les coûts totaux sont estimés à 14 000 \$;

ATTENDU QUE la MdJ dispose financièrement des sommes suivantes, savoir:

- 4 300 \$ de subvention du Gouvernement du Québec;
- 700 \$ de subvention de la députée provinciale, madame Véronique Hivon;
- 6 000 \$ de son propre budget;

ATTENDU QUE la MdJ demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de contribuer à ce projet;

ATTENDU QUE ladite propriété appartient à la Ville et que celle-ci juge opportun de soutenir financièrement le projet de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies exécute les travaux à effectuer pour l'aménagement extérieur du 48, rue Gauthier nord, en plus de procéder à l'installation d'une clôture dans sa ligne latérale;

QUE la contribution de la Ville s'élève à 3 000 \$ en plus des coûts liés à l'achat et à l'installation de la clôture;

QUE la Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette s'engage à rembourser la Ville pour la réalisation des travaux.

321-05-2018

10. Changements climatiques – partage de ressources

ATTENDU QUE les changements climatiques apportent des défis de taille pour lesquels les municipalités peuvent et doivent intervenir;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un volet subvention de soutien au personnel dans le cadre du Programme Municipalités pour l'innovation climatique, laquelle subvention consiste à soutenir, à hauteur de 80 %, le salaire d'une ressource dédiée à l'avancement d'une municipalité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou en matière d'adaptation aux changements climatiques, pour une période de deux ans;

ATTENDU QUE ce programme offre l'opportunité d'accélérer le traitement de dossiers s'attaquant aux changements climatiques puisque ceux-ci comptent parmi les grands enjeux municipaux en matière d'infrastructure et de santé publique;

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a présenté un projet où une ressource serait mise en commun pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, la Ville de Joliette et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun d'aller de l'avant dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère au projet présenté par la Ville de Joliette dont l'objectif est de travailler sur les premières étapes menant à une approche structurée en matière d'adaptation aux changements climatiques, et ce aux niveaux politique, de gouvernance et techniques;

QUE ce projet soit établi pour une période de deux ans;

QUE la ressource dédiée à ce projet, supportée à parts égales entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, la Ville de Joliette et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, relève du Conseiller en développement durable de la Ville de Joliette;

QUE le projet total est estimé sommairement à 150 000 \$ et que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à assumer sa participation nette de l'ordre de 5 000 \$ annuellement;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie la présentation de la candidature commune de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, de la Ville de Joliette et de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée au volet subvention de soutien au personnel du Programme Municipalités pour l'innovation climatique.

**11. Embauche – agents d'arrosage et surveillants des parcs –
résolution numéro 290-05-2018**

322-05-2018

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 290-05-2018, l'embauche de deux agents d'arrosage et surveillants des parcs a été autorisée, dont celle de Raphaël Talbot;

ATTENDU QUE monsieur Talbot s'est désisté, il y a lieu d'embaucher une autre personne au poste d'agent d'arrosage et surveillant des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'amender la résolution numéro 290-05-2018 afin de remplacer l'embauche de Raphaël Talbot par celle de Louis-Philippe Labbé.

12. Liste des chèques – approbation

323-05-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 7 au 23 mai 2018 inclusivement et totalisant une somme de 262 902,43 \$.

13. Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

324-05-2018

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un étudiant supplémentaire pour répondre aux besoins du Service de la culture, des communications et des loisirs eu égard aux activités municipales estivales 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche de Zachary Gauthier au poste de surveillant de plateaux, au salaire prévu pour ce poste.

14. Patinage artistique – tarification 2018-2019

325-05-2018

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent a soumis sa tarification pour la saison de patinage artistique 2018-2019;

ATTENDU la recommandation du 30 avril 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le patinage artistique pour la saison 2018-2019 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Patinage plus	429,75 \$
Patinage plus plus	479,75 \$
Junior 15 ans et moins et Junior 15 ans et plus	635 \$
Sénior 18 ans et plus	1 270 \$

15. École Espace-Jeunesse – contribution financière

326-05-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par l'École Espace-Jeunesse dans le cadre de l'organisation d'un conventum;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à École Espace-Jeunesse, en soutien financier à l'organisation de son premier conventum.

16. Oriflamme et bannières – acquisition

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

17. Centre des arts et des loisirs Alain Larue – résidence en atelier – madame Nicole Doucet

327-05-2018

ATTENDU la demande de madame Nicole Doucet d'occuper l'atelier du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue afin de réaliser un projet artistique;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre d'exposer ses œuvres et de procéder à une activité de médiation culturelle lors des Journées de la culture;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies permette à madame Nicole Doucet d'occuper l'atelier du Centre des arts et des loisirs Alain-Larue pendant un mois, soit juillet 2018;

QU'en échange, madame Doucet s'engage à exposer ses oeuvres et à procéder à une activité de médiation culturelle lors des Journées de la culture;

D'accepter de verser le cachet demandé, soit 1 200 \$, taxes applicables en sus.

Levée de la séance

328-05-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 18.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse